

## PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITÉS Saison 2020/2021

**Mise à jour le 04 01 2021**

Associations :

Aïkido Club de Castries  
Aïkido Castelnau, Kihon Gi Budo Kaï  
Aïkido Club de St Mathieu de Trèvièrs

Vu le décret n°2020-1035 modifiant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 publié au Journal Officiel du 14 août 2020.

Vu le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 concernant la reprise des activités physiques et sportives dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire

Vu les consignes de UFA, Union des Fédérations d'Aïkido en date du 28 08 2020 précisant les modalités de déconfinement progressif

Vu les consignes données par les mairies de Castries, de Castelnau le lez et de St Mathieu de Trèvièrs

Suite au communiqué de presse du 15 décembre 2020 précisant les applications sanitaires pour le sport à partir du 15 décembre 2020

L'Ecole Shin Do Aïki Ryu met en place le protocole suivant :

### **Pratiquants :**

Les pratiquants sont invités à respecter les préconisations suivantes :

- Avoir un bon état de santé générale
- Ne pas présenter de symptômes comme fièvres, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhée... (dans ce cas, le pratiquant doit consulter un médecin)
- Ne pas être dans un foyer ayant un cas de Covid19 déclaré depuis moins de 24 jours.

### **Équipements particuliers à prévoir :**

- Gel Hydro-alcoolique ou savon ou lingettes
- Serviette propre (pour séchage des mains et des pieds)
- Mouchoirs papiers jetables
- Bouteille d'eau ou gourde

### **Port du masque :**

- Le port du masque reste obligatoire en entrant dans le bâtiment et jusqu'à la surface de pratique.
- Il pourra retiré dans le cadre de la pratique en entrant dans l'espace de pratique.
- Afin de répondre à son obligation de moyen et en conformité avec les consignes ministérielles (guide de rentrée sportive en date du 4 09 2020 / rubrique « Entraîneur principal », page 14) le professeur portera le masque lors des séquences d'enseignement auprès des jeunes pratiquants, c'est à dire en dehors des séquences de salut, d'échauffement et de préparation physique pendant lesquelles une distanciation physique est possible.

### **Accueil et départ des pratiquants :**

- Seuls les pratiquants seront autorisés à pénétrer dans les salles de pratique.
- Les accompagnants ne seront pas autorisés à pénétrer dans les salles de pratique, sauf cas particuliers et après accord du professeur.
- La liste des pratiquants présents sera tenue à jour par le professeur ou par une personne désignée.
- Les vestiaires sont fermés, les pratiquants devront arriver en tenue « adaptée ».

### **Accueil des jeunes pratiquants sur la commune de Castelnau le Lez :**

- > Les enfants attendront le professeur à l'extérieur du bâtiment qui viendra les chercher pour les mener dans la salle de pratique.
- > Les parents seront invités à attendre leurs enfants à l'extérieur du bâtiment à la sortie des cours.

...

### **Précautions sanitaires particulières :**

- Un lavage des mains avec du savon, du gel hydro-alcoolique ou des lingettes à l'arrivée au dojo est requis.

- De même, le lavage des pieds avec du savon ou du gel hydro-alcoolique à l'arrivée au dojo est requis. Il est possible d'opter pour le port de chaussettes (propres et réservées à cet effet). Cependant, le port des chaussettes sur le tatami présente le risque de glisser.

> Nous recommandons aux pratiquants de s'équiper du matériel nécessaire : savon, gel, lingettes...

- La distance de 1 mètre reste conseillée.

> cette distance n'est pas imposée lorsque la nature de la pratique ne la permet pas.

- Pas de prêt de matériel entre adhérents.

> Les pratiquants utilisent exclusivement le matériel en leur possession : armes, accessoires...

> Le matériel prêté par l'association doit être nettoyé par l'utilisateur avant et après utilisation.

> Il est donc vivement recommandé de s'équiper avec son propre matériel.

- Hygiène des tenues.

> Les tenues doivent être lavées après chaque utilisation.

> Il est donc conseillé de s'équiper en nombre de tenues suffisantes selon la fréquence de la pratique.

> Le port de l'Hakama est autorisé, il est recommandé de le laver régulièrement. (consignes FFAB)

### **Contenus des cours** (jusqu'à nouvel ordre)

Un travail sans contact physique avec la pratique du Ken, avec des sabres en mousse est proposé.

#### Pour les clubs

Aïkido Club de Castries

Aïkido Castelnau, Kihon Gi Budo Kai

Aïkido Club de St Mathieu de Trèvières

Marc Senzier

Directeur technique

